

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 septembre 2026

M^e Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4334-2026. Cause tarifaire 2026-2027 d'Énergir.
Volet principal.

**Documents additionnels qui seront cités dans l'argumentation à venir du
*Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE).***

Chère Consœur,

Par courtoisie, il nous fait plaisir de déposer, au bénéfice de la Régie de l'énergie et des participants, les documents additionnels suivants, lesquels seront cités dans l'argumentation à venir du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* au Volet principal du présent dossier :

PIÈCE	DESCRIPTION
RTIÉE-2, Doc. 8	Documents du 7 octobre 2026 indiquant que le gouvernement du Québec procède à limiter l'accès à certains marchés publics aux fournisseurs québécois et canadiens. En liasse.
RTIÉE-2, Doc. 9	Documents du 8 octobre 2026 indiquant que le gouvernement fédéral des États-Unis procède à exclure de l'accès à certains marchés publics les fournisseurs canadiens. En liasse.

Nous soumettons respectueusement que la Régie a qualité, en tant que tribunal spécialisé, pour connaître d'office ces informations. Subsidiairement, nous soumettons que vu leur utilité et leur intérêt public ainsi que leur caractère très récent (les 7 et octobre 2026), il est opportun qu'ils puissent être reçus par la Régie.

Ces pièces sont soumises au soutien de la Recommandation RTIÉE NO 1PR-1-2 modifiée de notre argumentation dont un extrait se lit comme suit :

Par ailleurs, le [Décret gouvernemental 1240-2025 du 8 octobre 2025](#) requiert que la Régie de l'énergie tienne compte de la sécurité énergétique, de la réduction de la dépendance aux importations, du développement économique régional et de la résilience et de l'efficacité du réseau qu'apportent le GSR québécois. La [demande du 17 juillet 2026 du ministre d'un Avis à la Régie de l'énergie \(ouvrant le Dossier R-4353-2026\)](#) invite le tribunal à examiner « les modalités réglementaires, tarifaires et contractuelles qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires [du GSR] pour les consommateurs **tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec.** Cela, dans l'objectif d'accroître

notre sécurité et autonomie énergétique, ainsi que pour favoriser une transition énergétique efficiente, équitable et conforme aux objectifs climatiques du Québec. ». Enfin, une guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis s'est amplifiée les 7 et 8 octobre 2026 par l'imposition réciproque de tarifs d'importation et d'interdiction d'accès des entreprises étrangères à certains marchés publics; ces mesures font suite aux nouvelles règles de l'EPA des États-Unis (que la Régie connaît déjà) réduisant déjà de 50 % les RIN accordés au GSR non états-unien.

Vu l'ensemble de ces contextes, le RTIEÉ recommande à la Régie de l'énergie, non pas de requérir la cessation de la conclusion par Énergir de nouveaux contrats d'approvisionnement en GSR (que recommande l'ACIG) mais uniquement de requérir que ceux relatifs à du GSR non québécois cessent d'être automatiquement approuvés si leurs caractéristiques de durée, volume et prix se situent en-deçà de certains seuils mais requièrent dorénavant, dans chaque cas, l'approbation de la Régie. La Régie pourra alors, plus clairement, arbitrer dans chaque cas entre l'opportunité ou non d'un tel contrat, les besoins de GSR à satisfaire, la disponibilité alternative de GSR québécois, l'intérêt public et les autres critères énoncés dans la Loi et les préoccupations gouvernementales.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).